

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026_021
du conseil d'administration
de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance du lundi 3 novembre 2025

1 - Affaires financières

Point 1.2 Ventilation du résultat de clôture de l'UBFC entre le budget général et le budget SAIC

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	Suffrages exprimés : 29
Membres présents : 23	Pour : 29
Membres représentés : 6	Contre : 0
Total : 29	

VU le code de l'Education, et notamment ses article L. 712-3, L. 719-5 et R. 719-102 et R. 719-104 ;
VU les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
VU le décret n°2024-1082 du 29 novembre 2024 portant création de l'Université Marie et Louis Pasteur ;
VU la délibération 2024-2025_013 du conseil d'administration de l'UMLP du 11 mars 2025.

La délibération 2024-2025_013 du conseil d'administration de l'UMLP du 11 mars 2025 a décidé d'affecter le résultat de clôture 2024 de l'UBFC en réserves. Ce résultat s'élève à 2 602 444.14€

Néanmoins, les écritures de l'UBFC, qui étaient regroupées en un seul budget, ont été reprises dans la comptabilité de l'UMLP en les ventilant entre le budget général et le budget du SAIC, selon la nature des opérations pluriannuelles concernées.

Il convient donc de déterminer une clé de répartition de ce résultat afin de l'affecter à l'un ou l'autre des deux budgets concernés.

Considérant que les soldes comptables des opérations ont été réparties à 70% vers le budget général et à 30% vers le budget du SAIC, il est proposé de retenir cette clé de répartition pour le résultat de clôture.

Cette clé serait également retenue pour le compte de report à nouveau et le compte de réserves.

Les propositions de répartition de ces trois comptes sont matérialisées dans le tableau ci-dessous :

Balance de sortie 2024 UBFC			Balance d'entrée 2025 UMLP			
					Etablissement	SAIC
10682	Réserves facultatives	2 334 156,30 €	10682	Réserves facultatives	1 633 909,41 €	700 246,89 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	973 861,57 €	110	Report à nouveau (solde créditeur)	681 703,10 €	292 158,47 €
120	Résultat de l'exercice (Bénéfice)	2 602 444,14 €	120	Résultat de l'exercice (Bénéfice)	1 821 710,90 €	780 733,24 €

Par ailleurs, à l'issue des opérations de reprise, il apparaît que la trésorerie de l'UBFC doit être affectée à hauteur de 7 014 171.06 € sur le budget du SAIC.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la répartition présentée.

Besançon, le 3 novembre 2025

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY




Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : *06/11/2025*
 Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : *06/11/2025*